



**Recommandations sur
la préparation et participation des collectivités
en cas de catastrophe**

Document présenté à la ville de Québec

Par le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain

Janvier 2012

Généralités :

Le Mouvement Personne d'Abord, en tant qu'organisme d'entraide, de promotion et de défense des droits et des intérêts « par et pour » les personnes adultes qui vivent avec l'étiquette de « déficience intellectuelle », s'est senti interpellé par la démarche de préparation des collectivités en cas de catastrophes de la ville de Québec.

Nous avons pris connaissance du document *TCL 04 _Préparation et participation des collectivités*. À partir de ce document, nous avons formulé différentes recommandations qui, dans l'application, permettraient de mieux répondre aux besoins des personnes vivant avec l'étiquette de « déficience intellectuelle » si une situation de catastrophe devait se présenter.

Dans un premier temps, nous voulons attirer votre attention sur l'utilisation d'une terminologie inappropriée dans le document *TCL 04 _Préparation et participation des collectivités*. En effet, le document utilise le terme « déficience mentale ». Nous comprenons qu'il est probablement issu de la traduction de l'anglais au français. Une sensibilisation des auteurs serait à prévoir. Cependant, dans le milieu de l'intervention, il n'est plus utilisé. D'ailleurs, il contribue à maintenir la confusion entre la maladie mentale et la déficience intellectuelle. Ces deux réalités étant bien différentes, elles appellent des moyens différents de répondre adéquatement aux besoins des personnes. Cette mise en garde étant faite, nous vous communiquons nos recommandations.

Recommandations :

- Intégrer à toutes les étapes, les personnes vivant la situation en tenant compte de la présence possible de plusieurs limitations.
- Porter une attention particulière aux personnes qui vivent en appartement et à celles ne recevant pas les services du CRDI ou d'un CSSS.
- Prévoir une rencontre d'information pour présenter la trousse 72h.
- Sensibiliser les intervenants, tuteurs et curateurs à l'importance pour les personnes et les responsables de résidences de préparer et maintenir à jour la trousse de 72h.
- Soutenir les personnes, principalement celles qui vivent en appartement, dans la création d'un réseau de quelques personnes de référence en cas d'urgence.

Identifier les coordonnées de ces personnes et les conserver à la vue de manière qu'elles soient accessibles rapidement en cas d'urgence. Mettre ce réseau à l'épreuve régulièrement et prévoir des façons de le tenir à jour.

- Préparer un aide-mémoire « Quoi faire en cas de catastrophe » que la personne conserve à la vue près de son téléphone.
- La mise en œuvre d'un plan d'intervention en situation de catastrophe doit inclure une mise à l'épreuve des différents éléments de ce plan par les personnes vivant la situation de même que celles qui en sont responsables. Il faut envisager des tests afin de valider le matériel un peu comme on le fait pour les exercices d'évacuation en cas d'incendie.
- Informer les groupes communautaires et les inclure à titre de partenaires et de points de relais de l'information.
- Prévoir des rappels ponctuels des informations et communiquer systématiquement tout changement. Il est primordial de vérifier la compréhension de la personne et ce, peu importe ce qu'on lui communique.
- Identifier des lieux de rassemblements (refuges) qui sont connus des personnes. Sinon, accompagner les personnes de manière qu'elles puissent apprivoiser ces lieux. Prévoir l'utilisation de pictogrammes, de photos ou d'images afin que les personnes aient des repères visuels tant dans l'étape de préparation que sur les lieux de rassemblement.
- Les personnes peuvent apprendre une procédure d'évacuation ou de rassemblement. Cependant, il faut envisager différents scénarios puisqu'il est possible que l'événement ne se produise pas selon le modèle envisagé. Développer un comportement automatique peut poser un problème lorsqu'une étape ne peut être franchie selon le plan. Il y a un risque de désorganisation. Il faudrait prévoir des mises en situation où les gens sont invités à participer de façon concrète, où ils peuvent expérimenter différentes solutions.
- Les communications doivent être en langage clair et accessible. La distribution de dépliants ou de feuillets d'information devrait être soutenue par une rencontre en face à face afin de permettre à la personne de valider sa compréhension et obtenir des réponses à ses questions. Il faut prévoir l'utilisation de médias substitut comme les documents en gros caractères, des DVD, des CD audio, etc.
- Au niveau des communications téléphoniques, il faut éviter les systèmes informatisés avec options multiples et prévoir systématiquement un accès à un humain.

- Une formation adaptée en premiers soins devrait être offerte aux personnes. Elles seraient plus en mesure de prendre soin d'elles-mêmes et des autres. Elles pourraient, elles aussi, avoir un rôle à jouer. Une telle inclusion pourrait favoriser leur potentiel de rétablissement.

Conclusion :

Les personnes qui vivent avec l'étiquette de « déficience intellectuelle » doivent être intégrées à titre de citoyens actifs aux différentes étapes de la préparation en cas de catastrophe. Une validation du matériel et des solutions envisagées par les personnes vivant la situation constitue le meilleur moyen de s'assurer de leur adéquation.

Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain
2101, 1e Avenue,
Québec (Québec)
G1L 3M6
mpdaqm@videotron.ca
Tél./Télec. : 418-524-2404
www.mpdagm.org

Le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain (MPDAQM) est un organisme d'entraide, de promotion et de défense des droits et des intérêts PAR et POUR les personnes adultes qui vivent avec l'étiquette de « déficience intellectuelle ».
L'organisme a pignon sur rue depuis 1983 et regroupe aujourd'hui près de 240 membres.